



Travaux par le bailleur : à qui revient le coût du déménagement?

Par **tatiana17**, le **28/09/2009** à **18:04**

Bonjour,
je suis locataire d'un logement loué en raison de l'exercice d'une fonction publique. Des travaux doivent être effectués par le bailleur notamment des travaux de désamiantage. Un logement m'a été proposé le temps des travaux mais j'ai été informé que le coût du déménagement sera à ma charge. J'aurai donc voulu savoir si cela était normal ou si le coût du déménagement devait incomber au bailleur
Merci d'avance